

***Ministère de la Culture***  
**CFDT CFTC CGT FO FSU SUD UNSA**

**Frédéric Mitterrand doit céder !**  
**Halte au mépris ! Halte à la répression !**

La surdit  doubl e de r pression dont fait preuve le ministre de la Culture (par exemple l'expulsion *manu militari* des secr taires g n raux des syndicats de la rue de Valois, vendredi soir... pour ne pas les recevoir !) n'a abouti qu'   largir le mouvement de gr ve commenc  le 23 novembre au Centre Pompidou.

D s samedi, des agents pr caires ont particip  aux assembl es g n rales pour voter la gr ve. Les AG se poursuivent quotidiennement et continuent   voter la gr ve tout en cherchant   s'organiser collectivement.

**Le mouvement ne d sarmer pas !**

Mardi, pour les mus es et monuments ouverts, ce sera l'occasion de nouvelles assembl es g n rales qui d finiront les suites de leur action.

Notre mouvement vient d'enregistrer d'importants nouveaux soutiens : d'une part, en provenance d'autres services publics en lutte – saluons au passage nos camarades de l'Office national des For ts... – et des f d rations de fonctionnaires, d'autre part,  manant de plusieurs partis politiques de gauche, pr sents notamment   l'AG du Centre Pompidou aujourd'hui 7 d cembre.

Les organisations syndicales r unies ce jour ont d cid  que, face   l'intransigeance du ministre, elles refusaient de si ger dans aucune des instances dites de « dialogue social ».

Elles appellent   la tenue d'assembl es g n rales partout pour d cider, avec les agents, la poursuite du mouvement ; elles mettent en place une caisse de solidarit  financi re (vous pouvez d j  adresser vos contributions   l'organisation syndicale de votre choix).

**Partout en AG, partout en gr ve !**

**C'est contre le dynamitage du service public culturel que nous luttons ! Notre combat est celui de tous : pour un v ritable service culturel digne de ce nom :**

- ❖ pas une seule suppression d'emploi
- ❖ le maintien des subventions d' tat aux  tablissements publics
- ❖ le retrait de la RGPP
- ❖ le retrait de l'article 52 de la loi de finances 2010 qui autorise le transfert sans aucun contr le des monuments nationaux aux collectivit s territoriales.

*Paris, le 7 d cembre 2010*